**Date d'édition :** 14/02/2023



# Référentiel de Paye



# 201062

# Heures supplémentaires des ouvriers d'État du ministère de la défense

## 1. Identification

Code BJ	201062
Libellé bulletin de Paie	HEURES COMPL NON MAJOREES
Code PAY	1062
Libellé	Heures supplémentaires des ouvriers d'État du ministère de la défense
Référence	201062
Libellé complémentaire	Heures complémentaires non majorées des ouvriers d'État du ministère de la défense à temps partiel
Entité Ministère Direction	MI150 - Ministère des Armées
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	18/02/1984
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	01/06/2017
Date de fin de validité de la fiche	

## **Documentation Pissarho**

https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/201062\_MINARM\_OE\_HEURES\_COMPL\_NON\_MAJOREES\_v1.pdf https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents\_en\_masse/201062\_MINARM\_OE\_HEURES\_COMPL\_NON\_MAJOREES\_Annexe\_v1.pdf

Commentaire	

## 2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 2016-1994 du 30 décembre 2016 relatif à certains éléments de rémunération des personnels à statut ouvrier relevant du ministère de la défense		DEFH1637544D
Décret n° 84-105 du 13 février 1984 relatif au régime de travail à temps partiel des personnels ouvriers de l'Etat rémunérés sur une base mensuelle		
Instruction n° 302202/DEF/DFP/PER/3 relative à la durée du travail effectif des ouvriers de l'État du ministère de la défense du 26 juillet 2002		
Instruction n° 318 du 16/03/2000 relative au rappel des droits et obligations des différentes catégories d'ouvriers de l'Etat employés par le ministère de la défense		

# 3. Conditions d'attribution

## 3.1 Populations

# 3.1.1 Populations éligibles

- O ODE non affilié
- O ODE réglementé affilié

**Date d'édition :** 14/02/2023

#### 3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Néant

# 3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Néant

## 3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Néant

## 3.5 Autres conditions

Travailler à temps partiel:

Lorsque l'intérêt du service l'exige, être appelé à effectuer un horaire de travail supérieur à celui qui est imparti, dans la limite de la durée hebdomadaire du travail réglementairement applicable pour un service à temps plein (38 heures pour le cycle de référence, auquel il peut être dérogé pour les ouvriers exerçant des fonctions de surveillance, de sécurité ou de pompier). Les heures ainsi effectuées ne peuvent être considérées comme heures supplémentaires.

## 3.6 Conditions d'exclusion

Néant

#### 4. Incompatibilités

#### Commentaire

Le paiement des heures complémentaires n'est pas cumulable avec l'octroi d'un repos compensateur pour la même heure réalisée. D'ailleurs, les heures complémentaires ne donnent pas lieu à un repos compensateur.

## 5. Modalités de liquidation

## 1 - HEURES COMPLÉMENTAIRES

#### 5.1 Expression métier

Les heures complémentaires effectuées ne peuvent être considérées comme heures supplémentaires et ne comportent aucun abondement.

Formule de calcul = nombre d'heures X (salaire horaire de l'agent + prime de rendement (201968))

## 5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Contrôle sur Plafond	Le nombre d'heures complémentaires ne doit pas faire dépasser la quotité de travail correspondant à un service à temps plein.

## 5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Ponctuelle	

## 5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Lié au mode de calcul	La revalorisation du salaire impacte le montant des heures complémentaires.

# 5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	

### 6. PAY

## **6.1 Information PAY**

**Date d'édition :** 14/02/2023

Mouvement 25 H.S 3
Zone Date d'effet (position 42 à 49): JJMMAAAA
Zone Nombre (position 60 à 63) : indiquer le nombre d'heures réalisé chaque mois, exprimé en centièmes.
Zone Sens (position 64) : 0 = Payer ou 1 = Reprendre

## **6.3 Autres informations**

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Non
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Oui
Elément soumis à précompte Jour de carence	Oui
Elément saisissable	Oui